

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Maryse Fortier

<https://www.cadre21.org/membres/5fa2f2607a65712caf61c38e>

Date d'obtention : 2021-05-17 15:55:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1) L'intervenant(e) scolaire doit toujours débiter et finaliser l'évaluation de l'incident avec la trousse sexto.

- il doit confisquer les appareils cellulaires.

2) il communique ensuite avec le service policier à qui il transmet les informations et les appareils confisqués.

Le service policier rédigera un rapport et un avis de courriel qui sera envoyé au DPCP

3) Le DPCP

un acte malveillant pour un adolescent = tribunal de la jeunesse

Un acte malveillant adulte = enquête criminelle

Une rencontre de sensibilisation sera organisée auprès des adolescents concernés.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'intervention scolaire est plus facile lorsque tous les « acteurs » collaborent à l'évaluation de l'incident avec la trousse et remettent leurs appareils.

La non- collaboration d'un adolescent (pour une rencontre ou remise du cell) amène l'intervenant scolaire à communiquer rapidement avec le service de police pour la poursuite de l'intervention.

- l'utilisation de la trousse sexto par l'intervenant(e) scolaire cible la clientèle scolaire, pas les parents (orientés vers les services policiers.

L'intervenant scolaire doit toujours s'assurer de boucler la boucle de ses interventions en avisant les services policiers.

Même s'il s'agit d'une situation d'une photo prise en maillot de bain et envoyé à un autre jeune.

Pour toutes situations , le DPCP finalisera l'intervention par une rencontre de sensibilisation auprès des jeunes adolescents.

Tout acte malveillant doit être signaler rapidement aux services policiers.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Confisquer les appareils cellulaires ...